

**COMITÉ D'AUDITION  
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL  
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président  
Mme ANN MUNDY, vice-présidente  
M. SERGE FILION  
Mme CATHERINE ARSENEAULT

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PLAN DE CONSERVATION  
DU SITE PATRIMONIAL DE PERCÉ**

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

---

Séance tenue le 4 novembre 2015 à 19 h  
Centre communautaire l'Oasis  
43, rue de l'Église  
Percé

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2015	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
VILLE DE PERCÉ .....	3
M. André Boudreau	
M. Lisa-Marie Gagnon	
Mme GINETTE BOULANGER .....	25
M. JEAN-FRANÇOIS GAGNÉ.....	33
M. JOHN MICHAUD .....	41
M. LOUIS BEAULIEU .....	44
MOT DE LA FIN .....	45

---

**SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2015  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir mesdames et messieurs. Mon nom est Yves Lefebvre, je suis le président du Conseil du patrimoine culturel du Québec.

10 Je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'audience publique portant sur le plan de conservation du site patrimonial de Percé. Je suis heureux de vous voir et, dans bien des cas, de vous revoir ce soir. Nous nous sommes vus déjà il y a un mois lors d'une séance que nous avons tenue ici même, conjointement avec les représentants du ministère de la Culture qui ont présenté le projet de plan de conservation.

15 Donc ce soir, on poursuit l'exercice et, cette fois-ci, c'est à vous de nous dire ce que vous en pensez.

20 Je suis en compagnie ce soir de trois (3) de mes collègues qui sont également membres du Conseil du patrimoine, madame Ann Mundy qui est la vice-présidente du Conseil. À sa gauche, monsieur Serge Filion, urbaniste, et madame Catherine Arseneault, ethnologue, tous trois membres du Conseil.

25 Donc je vous remercie d'être ici. Merci de votre participation et de votre engagement, ça prend du temps, puis ça prend des efforts pour faire ce genre d'exercice là, nous l'apprécions beaucoup.

30 D'entrée de jeu, je tiens à rappeler que la séance de ce soir est diffusée en direct sur le Web à notre adresse Internet qui est à l'écran et ainsi qu'à la télévision communautaire de Grande-Rivière.

35 À cet égard, je remercie les nombreuses personnes, je dis bien les nombreuses personnes qui nous ont regardés à la télévision ou sur le Web lors de la séance d'information du 7 octobre, ainsi que les nombreux citoyens qui ont contribué à cette consultation en répondant à notre questionnaire en ligne.

40 Vous savez, nous en sommes à la huitième consultation publique et la participation des gens de Percé et des environs nous porte à croire qu'on se dirige vers une participation presque record. Alors, monsieur le Maire, soyez-en honoré.

45 Je rappelle les principales étapes. D'abord à la suite de vos interventions, qu'elles soient écrites, qu'elles soient orales ou autrement, enfin, ça peut prendre la forme d'un simple courriel à l'occasion ou d'une participation en ligne, comme je le mentionnais tout à l'heure, donc à la suite de ça, le Conseil va produire un rapport de consultation, en fait un document qui va simplement faire la synthèse des propos qui vont avoir été présentés ici ce soir et dans les jours qui ont précédé.

Et à la suite de ça, le Conseil va également émettre un avis. Le Conseil, lui, va faire son propre avis sur le plan de conservation.

50 Je rappelle, comme je l'ai dit le mois dernier que le Conseil du patrimoine culturel est un organisme distinct et autonome, distinct du ministère de la Culture. C'est ce qui fait que la ministre nous demande à nous de rédiger un avis sur le projet de plan de conservation qui a été élaboré et rédigé par son ministère.

55 Donc à la suite de ces deux (2) documents-là, soit le rapport de consultation d'une part qui reprend les propos des citoyens et, d'autre part, l'avis du Conseil, à la suite de ces deux (2) documents-là donc qui seront remis à la ministre, le ministère sera appelé à réviser, à bonifier son plan de conservation à la lumière des propos entendus.

60 Et c'est par la suite donc que la ministre va rendre public le plan de conservation qu'elle aura finalement adopté.

65 Alors je rappelle que le plan de conservation a pour but, finalement, de protéger et de mettre en valeur un site patrimonial et il expose pour ça des orientations. Puis c'est la partie la plus importante du plan.

70 C'est pour cette raison-là que nous avons pris soin ce soir de vous distribuer un extrait uniquement des orientations. Parce que les orientations, finalement, c'est les critères, si je peux dire, qui vont guider, qui vont aider la ministre lorsque vient le temps de donner des autorisations sur des travaux qui sont effectués dans le site patrimonial.

75 La différence avec ce qui se passait auparavant, dans le fond, la ministre a toujours, en vertu de la précédente loi, autant que maintenant, a toujours donné les autorisations. C'est inscrit dans la loi. Dans un site patrimonial, l'autorisation de la ministre est nécessaire préalablement à toute intervention. Ça, c'est pas nouveau.

80 Ce qui a changé, c'est que maintenant, avec le plan de conservation, on connaît à l'avance les orientations qui vont guider la ministre dans ses autorisations, ce qui permet aux citoyens et à n'importe qui qui veut faire une intervention de connaître à l'avance un peu la réponse à la question qu'on va lui poser.

85 Et c'est pour ça que c'est d'autant plus important que vous disiez ce que vous en pensez. Ces orientations-là, est-ce qu'elles sont suffisantes? Est-ce qu'elles sont pertinentes? Est-ce qu'elles vont trop loin? Est-ce qu'elles ne vont pas assez loin? Enfin, quels sont vos commentaires là-dessus, vos suggestions, c'est ce qu'on veut entendre.

Alors sans plus tarder, je vais vous laisser la parole.

---

90 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
VILLE DE PERCÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

95 Alors la façon logistique, qui est-ce que j'invite en premier, monsieur le Maire, à vous la parole. Avec madame Gagnon.

**PAR Mme LISA-MARIE GAGNON :**

100 Bonsoir. Je vais laisser monsieur le maire introduire.

**PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

105 Bonsoir les membres du Conseil. Bienvenue à Percé d'abord!

Nous, ce soir, c'est sûr que l'approche de Lisa-Marie et moi, on vous amène un côté de gestionnaire du plan et du site patrimonial de Percé. C'est pas des opinions privées, c'est pas des opinions de clientèle mais beaucoup plus de gestionnaires. Alors en deux (2) parties!

110 Madame Lisa-Marie va amener le côté beaucoup plus, je dirais, d'organisation et de suivi par rapport au plan à Percé et moi, un autre côté qui concerne et vous concerne pas non plus, on profite de l'occasion pour exposer un peu nos différents problèmes aussi par rapport à la gestion du site. Alors Lisa-Marie!

115 **PAR Mme LISA-MARIE GAGNON :**

120 Dans un premier temps, je voulais souligner le fait que j'ai rapidement pris connaissance de l'errata qui avait été publié suite à la première présentation du plan. Donc j'en ai pris connaissance, j'ai su que ça existait seulement hier, j'en ai pris connaissance rapidement aujourd'hui.

125 Au niveau des bâtiments existants, le fait de séparer le traitement de l'encadrement des travaux sur les bâtiments existants patrimoniaux versus les bâtiments non patrimoniaux ou enfin d'une autre catégorie nous permet, je pense que ça vient répondre à une problématique qu'on avait soulevée dès le départ. Donc ça, à ce niveau-là, en le parcourant très rapidement aujourd'hui, j'ai pas soulevé rien qui pouvait m'apparaître comme une problématique. Donc ça, je voulais le souligner.

Donc de façon générale, ce qui concernait le bâti, je pense que ça nous va assez bien.

130 Là où on avait une intervention ou une interrogation en fait, vous l'avez lu dans le mémoire, on soulève une vive inquiétude quant à certaines orientations, surtout sur celles qui portent sur les unités de paysage.

Donc là où nous on lisait, comme par exemple, je peux le lire mot à mot :

135 «Favoriser la concentration des nouvelles constructions sur les rues du Cap-Barré et de l'Église en évitant les zones sensibles, parcelles défrichées, montagnes, entrées de village, etc.»

Où encore, quand on lit :

140 «Favoriser la préservation des espaces ouverts, notamment ceux situés à la base des montagnes dans le secteur de la baie de Percé.»

145 Alors pour nous, ça entre directement en confrontation, si on veut, ou en contradiction avec le plan de développement stratégique de la Ville de Percé.

150 Alors je veux pas faire l'exposé total de ce plan stratégique là, mais simplement dire qu'il s'agit d'une stratégie de développement que la municipalité a élaborée depuis 2011, en partenariat avec sa population à différents niveaux, parce qu'il y a eu un processus d'activités participatives avec la population et avec les différents groupes ou organisations qui sont reliés de près ou de loin à l'aménagement dans le centre-ville de Percé.

155 Et il y a toute une stratégie, si on veut, de développement qui a été mise sur pied et qui a, par ailleurs, été déposée ou présentée une fois à Québec – monsieur Lefebvre, vous étiez présent à ce moment-là – plusieurs fois aussi avec l'équipe régionale à Bonaventure, donc qui nous ont accompagnés tout au long de l'élaboration de cette stratégie-là.

160 C'est une stratégie de développement, qui aussi répond à trois (3) grands constats qu'on a faits, suite à un diagnostic urbain, qui était notamment le fait que la destination touristique qui est censée être les contes touristiques à l'est du Québec, est plus à la hauteur des standards de

l'industrie, aussi que Percé comme milieu de vie se dévitalise à vitesse grand V, à un rythme assez inquiétant, que le littoral de Percé aussi subit les aléas des changements climatiques, vous pouvez le constater depuis la semaine dernière, c'est assez clair, assez éloquent, donc il est impératif d'adapter notre milieu de vie à cette nouvelle réalité.

165

Donc de cette stratégie a émané tout un plan de développement qui répond donc entre autres à certaines pressions de développement qu'on avait dans le village de Percé et aussi qui répond à la question de l'adaptation aux changements climatiques.

170

Donc on vous a fait l'exposé dans le mémoire de cette stratégie-là, du plan de développement qui est déposé. Et évidemment, bien, quand on lit par exemple que le plan de conservation du site patrimonial sert à réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site patrimonial qui doit demeurer vivant, principe de base de sa conservation, bien, pour nous, il est clair que ce plan de conservation là doit être concordant, si on veut, en pleine concordance avec l'exercice de planification et de développement qu'on a fait jusqu'à maintenant et qui permet en fait d'asseoir les décisions que le conseil municipal de la Ville de Percé prend en matière de développement pour son centre-ville.

175

Donc pour nous, c'était une vive inquiétude de voir ces orientations-là dans le plan de conservation. Donc c'était, je dirais, le principal élément sur lequel, à la lecture du plan de conservation, nous avons accroché.

180

Sinon, différents éléments qu'on a relevés mais qui sont, somme toute, mineurs. On a trouvé ça sympathique de lire qu'il était souvent fait mention de la "Main", alors moi, à ma connaissance, vous me corrigerez, les gens du public, si je me trompe, mais je pense pas qu'on utilise ça couramment à Percé. Donc c'est un petit clin d'œil sympathique, mais on utilise plutôt la route 132. Malheureusement, elle ne porte pas de nom trop exotique, mais c'est la route 132.

185

Donc un autre élément au niveau de l'installation des clôtures! Déjà quelque chose qui est très encadré avec notre réglementation municipale, donc à notre sens, il s'agit de quelque chose de compétence municipale.

190

Donc la différenciation entre les bâtiments existants patrimoniaux et les bâtiments existants contemporains, j'en ai parlé, l'errata vient combler ce manque-là.

195

Puis aussi l'utilisation de matériaux traditionnels comme le bois, la pierre, la brique d'argile ou la tôle; pierre et brique d'argile, on était comme moins sûr au niveau de Percé. Enfin, je suis pas particulièrement une grande grande spécialiste en histoire, mais il me semble que c'est très peu couru. On aurait préféré insister davantage sur l'utilisation du cèdre qui est certainement le matériau le plus traditionnel utilisé dans le secteur.

200

Donc voilà!

205 Au niveau de la position sur le statut du site patrimonial, bien en fait, monsieur le Maire, vous allez pouvoir en parler, mais je trouvais ça important qu'on vienne positionner le fait que le site patrimonial, pour nous, devrait avoir une certaine résonance auprès des autres ministères.

210 Donc on travaille directement avec le ministère de la Culture, mais on a de nombreux exemples où on souhaiterait que le site patrimonial ait une résonance dans le traitement des dossiers auprès des autres ministères. Donc je parle ici principalement souvent du ministère des Transports dont la route 132, ils ont la gestion de la route 132, mais on n'a pas nécessairement plus d'attention attribuée au site patrimonial que n'importe quel autre site par exemple où circule la route 132.

215 Donc il y a plusieurs exemples comme ça. Mais pour la suite, je vais laisser monsieur le maire intervenir.

**PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

220 C'est ça, dans les différents, il y a le ministère des Transports et il y a différents autres dossiers, si on prend par exemple la promenade, ce qui est arrivé avec la promenade aujourd'hui, ce qui est arrivé aussi avec les bâtiments patrimoniaux dans le passé, puis ceux avec qui on a un petit peu de problèmes maintenant, on souhaite que le Conseil et le Ministère soient plus près de nous dans ces événements-là et justement nous supportent dans toutes les démarches qu'on a à faire.

225 Vous savez, on n'est pas loin, mais on est loin en même temps, et c'est plus difficile pour nous à court terme ou à moyen terme de cogner aux bonnes portes et de faire connaître nos besoins.

230 Alors on pense que le rôle du Conseil aussi qui connaît bien, je dirais, les caractéristiques du site nous supporte dans les différents dossiers qu'on a à traiter.

235 Je pense que, exemple, dans le dossier de la promenade, avec ce qui est arrivé jeudi passé, je pense que le ministère aurait dû être là pour nous soutenir dès le départ. On parle de sécurité civile, mais il y a aussi le côté où la promenade et le littoral de Percé ont une valeur patrimoniale pour le paysage, etc., pour le développement touristique.

Et on pense, on aurait souhaité cette présence-là ou au moins la sentir toujours.



240 Je vais terminer avec une autre partie, comme je vous disais tantôt, qui n'est pas nécessairement votre responsabilité comme Conseil, sauf qu'on profite de la tribune pour en parler, parce que comme municipalité, comme gestionnaire du site, il y a une réalité qui existe.

245 Puis dans le contexte actuel au niveau des finances du Québec, ça vient influencer, je dirais, d'abord notre plaisir de faire partie d'un site patrimonial ou d'avoir un site patrimonial sur notre territoire, mais en même temps, je dirais dans les aléas des dernières années par rapport au budget municipal, bien, on l'aime moins, cette approche-là, cette gestion-là qui nous amène quand même à faire des choses qu'on n'aurait pas besoin de faire autrement. Donc ça entraîne des coûts.

250 Je vais vous lire mon mémo, ça va être plus facile pour ne pas m'élargir dans des grandes discussions, mais je pense qu'il va être assez clair.

Donc on l'a intitulé «Une exigence incontournable». C'est assez clair!

255 Nous n'avons cité dans ce document que quelques exemples qui nous font la démonstration que la déclaration dont Percé jouit n'apporte aucun soutien de la part du gouvernement, là où on en a réellement besoin.

260 Ça, je rappelle les bâtiments patrimoniaux, je rappelle les événements qui arrivent à Percé.

265 Le ministère de la Culture n'est pas nécessairement présent dans les grands enjeux qui menacent l'intégrité même du site patrimonial dont il a la gestion. Certes des ententes de partenariat existent depuis 91, mais celles-ci ont considérablement diminué depuis les quatre (4) dernières années. Celles-ci ne sont d'aucune aide pour résoudre les problèmes majeurs soulevés plus hauts.

270 De plus, ces ententes mettent une pression énorme sur la municipalité qui doit y injecter l'équivalent de ce que le gouvernement y met. La municipalité de Percé, je vous rappelle que Percé, c'est trois mille (3000) personnes, c'est un territoire de soixante-dix kilomètres (70 km) de long, et la richesse n'est pas à toutes les portes.

275 Donc ceci n'est absolument pas réaliste pour Percé qui est dans un contexte de dévitalisation et qui, avec ses trois mille (3000) âmes, a beaucoup d'autres dépenses à assurer avec peu de revenus qu'elle dispose.

Aussi, il est primordial de considérer la différence entre le site patrimonial comme celui de Percé et un site patrimonial comme le Vieux-Québec par exemple. L'éloignement, la capacité de payer, la communauté dévitalisée sont des facteurs qui doivent induire un nivellement dans la

280 gestion du site patrimonial, autant au niveau des ententes financières qu'au niveau du contrôle des travaux.

Il est absolument nécessaire de réviser les balises de notre partenariat en fonction de l'ampleur des problématiques à résoudre et de la réalité de Percé.

285 À titre d'exemple, en 2006, l'entente de partenariat était de soixante-dix-huit mille dollars (78 000 \$) partagé à vingt-cinq pour cent (25 %) pour la ville et soixante-quinze pour cent (75 %) pour le ministère. Percé mettait dix-neuf mille (19 000 \$) pour récupérer cinquante-huit mille cinq cents (58 500 \$). Aujourd'hui, l'entente est de cinquante mille (50 000 \$) partagé à parts égales.

290 De plus, les critères d'utilisation des sous se sont resserrés et sont devenus plus contraignants. Auparavant, un montant était prévu pour couvrir les frais de gestion inhérents à l'existence du site patrimonial. Depuis l'entente 2015, cette part a largement diminué, ne couvrant qu'une faible partie de ces frais.

295 Pourtant, nous considérons que le site patrimonial induit inévitablement des frais, par exemple, de par du salaire de chacune des ressources devant tenir compte du site dans son travail, l'agente de protection du patrimoine bien sûr, mais aussi la direction générale, la trésorerie, la mairie, le greffe, l'inspecteur municipal et le directeur des services d'urbanisme et souvent autres.

300 Sans parler de l'étude plus spécifique des dossiers de demandes de travaux, la réponse de première ligne aux citoyens résidant dans le site patrimonial, les redditions de comptes et les plans d'action devenus annuels, etc.

305 Il va de soi qu'un soutien financier devrait être accordé à la Ville de Percé pour supporter ces tâches induites par le statut de protection.

310 En parallèle, l'entente de restauration prévoit des sommes intéressantes pour la restauration des bâtiments patrimoniaux, mais les balises ont été révisées, et un maximum de vingt-cinq pour cent (25 %) peut être accordé aux travaux admissibles, comparativement à quarante pour cent (40 %) auparavant.

Cette modification décourage de nombreux propriétaires qui seraient admissibles à cette aide, mais qui ne sont pas en mesure d'assurer le soixante-quinze pour cent (75 %) restant.

315 Cette situation fait en sorte que le programme d'aide supporte en grande majorité des gens bien nantis, mais laisse pour compte les bâtiments identifiés à l'inventaire patrimonial mais dont les propriétaires sont moins fortunés.

320 L'accumulation de ces diminutions de support accordé, combinée à l'augmentation des  
contraintes à la précarité des infrastructures, ainsi qu'à la difficile situation financière de la  
municipalité, placent la Ville de Percé dans une position délicate vis-à-vis du décret du site  
patrimonial.

325 En terminant, ce que je souhaite vous dire, c'est que dans les prochains mois, on est en  
réflexion par rapport justement à cette caractéristique de gestion du site patrimonial.

330 Alors en gros, ce qui va être apporté pour la réflexion au conseil municipal, c'est qu'ainsi, la  
Ville de Percé exige de retrouver le support qu'elle avait auparavant, soit des ententes basées sur  
un partage soixante-quinze-vingt-cinq (75 %-25 %) des montants.

335 Elle exige aussi qu'un montant significatif soit prévu dans chacune des ententes, afin de  
supporter la gestion inhérente à la présence du statut de protection.

335 De plus, la Ville souhaite que des dispositions soient prises de façon à ce que le statut de  
site patrimonial engendre un support concret dans des négociations avec les autres ministères et  
organismes dans les dossiers mentionnés plus haut, notamment celui de la protection du littoral qui  
est d'une extrême urgence.

340 Sans ces conditions rassemblées, la Ville envisage même la demande d'abrogation du  
décret et mettra en place sa propre réglementation afin de gérer elle-même son territoire.

345 C'est simple, ça veut juste dire que tant qu'à faire l'ouvrage, on peut le faire nous-mêmes,  
puis on serait capable, je dirais, de respecter beaucoup de normes, beaucoup de choses au niveau  
du site, parce que ça nous demande beaucoup de travail de gestion et beaucoup de dépenses de  
gestion qu'on n'a plus, qui ont disparu avec le temps. Qui existaient, mais qui n'existent plus.

350 Je pense qu'il y a un minimum, je pense, à respecter, il y a un minimum à respecter pour une  
ville comme la nôtre quand on met en place un site comme ça. Ça fait longtemps qu'il est là, mais  
si on veut l'amener à quelque part, si on veut s'en servir de ce site-là, si on veut le publiciser, puis  
on devrait le publiciser beaucoup plus, sauf qu'on est dans une réalité qu'on peut pas ignorer.

Puis pour nous, bien, il faut faire cette démarche-là auprès du ministère.

**PAR Mme LISA-MARIE GAGNON :**

355 Si je peux me permettre, je voulais ajouter deux (2) petites choses sur l'intervention de la  
Ville de Percé!

360 En fait une chose, au niveau des bâtiments patrimoniaux de haute importance, là où on a  
une vive inquiétude aussi, c'est la présence du ministère de la Culture dans les interventions qu'il  
est possible qu'il fasse lorsqu'il y a des bâtiments qui sont soit menacés ou enfin, je m'explique!

365 C'est que lorsqu'il y a des bâtiments pour lesquels la Ville a raison de croire qu'il y a des  
risques par exemple qu'ils soient mis en vente, des choses comme ça, l'expérience nous a montré  
que le site patrimonial nous amenait pas de support à ce niveau-là, sachant que, bon, il semblerait  
que vu que c'est pas des bâtiments cités, il n'y avait pas d'ouverture, il n'y avait pas de possibilités  
à ce niveau-là.

370 Donc c'est sûr que pour nous, dans un cas comme celui-ci, ou encore dans un cas comme  
la villa Frederick-James qui est dans un état lamentable à ce moment-ci et pour lequel il n'y a  
aucune intervention qui est possible de faire, pour nous, bien, la question rapide et facile, bien,  
mais à quoi sert-il, le site patrimonial, si dans ces bâtiments d'intérêt là, qui font l'intérêt même de  
son paysage et de son décret au niveau esthétisme et du côté iconique, si on veut, on n'est pas  
capable d'intervenir et de supporter tout ça!

375 Donc ça, pour nous, c'est quelque chose qui est vraiment primordial.

380 Et aussi le fait, comme monsieur le maire le disait un petit peu plus tôt, on imagine qu'un site  
patrimonial devrait être une reconnaissance de laquelle on devrait être fier. Les maires devraient  
pouvoir s'arracher cette reconnaissance-là ou se jalouser les uns les autres, ce n'est pas le cas.

385 Parce qu'en fait, ce qu'on perçoit dans le milieu, c'est que c'est très peu connu, les gens  
savent peu ce que c'est, savent peu en quoi ça consiste. Donc on pose la question, est-ce qu'une  
belle campagne de promotion et de mise en valeur d'un site patrimonial serait pertinente à l'échelle  
nationale, à l'échelle provinciale, pour mousser un peu, faire valoir ce qu'est un site patrimonial et  
là, du coup, ça devient beaucoup plus facile d'expliquer les tenants et aboutissants et les  
contraintes que ça peut impliquer et tout ça, parce qu'on en comprend l'intérêt.

390 Donc je pense qu'il y a une éducation à faire au niveau du citoyen québécois moyen, dans le  
fond. Ça vient toucher rapidement la fibre touristique à Percé, c'est un cas peut-être un peu unique  
à Percé comparativement à d'autres sites patrimoniaux.

395 Mais il est clair que pour nous, d'être capables d'annoncer fièrement qu'on est dans un site  
patrimonial et que les gens sachent ce que c'est, ce serait d'autant plus facile d'encourager les  
gens à entretenir et à intervenir dans le même sens qu'on le souhaite, là.

**PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

400 Je pense qu'il y a quelque chose à bâtir, à rebâtir mettons! Appelons ça de même. Quelque  
chose à rebâtir entre la Ville de Percé et le ministère de la Culture, quelque chose qui peut être  
solide, intéressant, puis, comment je dirais, payant pour le Conseil aussi, dans le sens où on  
pourrait aller ailleurs, on pourrait aller beaucoup plus loin ensemble.

405 Voilà! C'est l'essentiel de notre présentation.

On vous remercie beaucoup.

**PAR Mme LISA-MARIE GAGNON :**

410 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

415 Merci de cet important, je le souligne, cet important mémoire que vous nous présentez,  
parce que, franchement, sans vouloir entrer dans les détails, c'est quand même déclencheur pour  
nous d'une importante réflexion qui met en lumière plein de choses, y compris peut-être même  
certains aspects de la loi.

420 Parce qu'il y a, d'une part, le plan de conservation, c'est une chose; il y a le site patrimonial,  
c'en est une autre. Mais tout ça est sous le couvert d'une loi qui s'appelle la Loi sur le patrimoine  
culturel qui, elle, prévoit des choses qu'on peut faire, des pouvoirs, prévoit certains pouvoirs pour la  
ministre.

425 Une loi, ça prévoit des pouvoirs, ça prévoit pas nécessairement des devoirs. Il y a toute une  
réflexion à faire à ce niveau-là.

430 Puis je fais référence à ce dont parlait madame Gagnon, à l'effet que lorsque vous parlez de  
certains bâtiments qui ont une valeur patrimoniale avérée, sans pour autant être classés ou cités  
ou avoir une protection légale, et vous vous faites répondre, si j'ai bien compris, que le statut de  
site patrimonial n'est pas suffisant pour parer à ces difficultés-là.

435 Alors si c'est pas dans le site patrimonial qu'on va trouver des protections adéquates, est-ce  
que c'est dans le plan de conservation? Est-ce que c'est dans certaines dispositions de la loi qui  
sont là ou qui sont pas là?

Bref, je veux pas répondre, parce que d'abord, ce serait un peu improvisé, mais au-delà de ça, c'est que ça déclenche une très importante réflexion, puis je vous remercie en tout cas d'au moins nous permettre de nous poser ces questions-là.

440 Mais de façon plus concrète, j'aimerais quand même, vous nous avez amenés dans beaucoup de directions!

**PAR Mme LISA-MARIE GAGNON :**

445 Oui, il y a beaucoup de choses.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

450 Donc ça suscite beaucoup de questions, probablement autant chez mes collègues d'ailleurs, mais moi, j'en ai quand même quelques-unes très concrètes!

455 Je vais commencer par, comme on dit, la question qui tue, je vais commencer par la fin! Qu'est-ce que la Ville ferait de mieux ou de différent si, comme vous avez évoqué à la toute fin, bon bien, quant à ça, on va le gérer nous-mêmes, on est capable, ce serait quoi – j'essaie pas de vous coincer, monsieur le Maire, mais j'essaie de voir qu'est-ce qui serait différent dans une gestion faite uniquement par la Ville?

**PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

460 Bien en fait, c'est tout le côté où on gérerait nos propres affaires. Tu sais, je dirais, la double demande de permis pour le site à Percé, c'est complexe. C'est pas seulement monter un dossier par rapport à la demande, puis vous envoyer ça pour évaluation.

465 Bon, il y a un délai, il y a quelque chose qui est plus long que n'importe quelle autre municipalité, surtout dans une ville comme Percé.

470 Sauf qu'au-delà de tout ça, on gère avec le monde, avec des résidents, c'est pas tous des amateurs, ils sont dans leur village, ils sont dans leur communauté, puis ils veulent construire, ils veulent se faire un garage, puis comme le voisin à côté s'en construit un, puis qu'il ait plus de facilité, toutes ces petites affaires là, on a à intervenir à la Ville.

475 Moi comme maire, j'ai à intervenir, parce que les gens viennent me solliciter par rapport à différents problèmes que le site nous amène. Nos professionnels sont sollicités en temps, puis quand tu accumules tout ça, quand tu mets tout ça ensemble, ça fait du temps.

Puis du temps travaillé, c'est de l'argent. Puis dans les petites organisations comme on a, avec l'équipe qu'on a qui est quand même restreinte, puis des gens qui portent plusieurs chapeaux, on vient débordés. Puis après ça, on commence à regarder quelles sont nos obligations municipales! Et quels sont nos moyens pour réaliser nos obligations municipales!

480

Alors quand on commence à se poser cette question-là, puis qu'on n'est pas capable de dire OK, on va engager quelqu'un pour nous aider à ça, mais on cherche juste comment donner un chapeau de plus à quelqu'un, bien, quand on commence à penser de même, bien, on regarde tout!

485

Puis quand on a un recul, bien, on se dit OK, tu reviens en arrière, tu dis OK. Quand j'ai eu des problèmes avec des bâtiments le Bell House, en plein cœur d'été où j'avais besoin d'un support vraiment important, j'en ai pas eu.

490

Bien, j'en ai pas eu! Ils pouvaient pas m'en donner nécessairement. Je veux dire, sauf que c'est moi qui a été poigné avec en plein mois de juillet. Puis je veux dire, le bon dieu a été bon de nous emmener quelqu'un qui a voulu préserver ces bâtiments-là, qui s'en va vers la préservation des deux (2) bâtiments puis de l'aménagement intéressant.

495

Mais tout ce temps-là, tout le moment que ça s'est passé, bien, c'est du temps. C'est beaucoup d'énergie en plein cœur d'été, puis avec la crainte de perdre les deux (2) meilleurs, bien, dans les deux (2) plus vieux bâtiments, au profit de n'importe quoi d'autre qui aurait pu se passer, là.

500

Puis moi, ça me touchait. Peut-être que si moi, je m'en serais pas occupé – on s'en sacre bien, puis il arrive n'importe quoi – mais cette préoccupation-là qu'on a, les membres du conseil, cette préoccupation-là qu'on a avec le site même, pas parce qu'il y a un site patrimonial, parce qu'on est allumé à la préservation et à protéger notre paysage puis préserver nos bâtiments patrimoniaux, alors le plan devient pour nous secondaire, parce qu'on a, je dirais, cette approche-là, ce sentiment-là de vouloir gérer notre place comme il faut puis faire les bonnes affaires.

505

Ça fait que c'est là que quand on arrive à mettre toutes sortes d'affaires ensemble, puis qu'on dit, il y avait du financement avant, on n'en a plus, ça, ça vient s'accumuler avec le reste, avec autour, on dit, si au moins on pouvait avoir une ressource puis pas se casser la tête, puis d'arrêter d'essayer de lui mettre deux-trois (2-3) chapeaux, puis peut-être à ce moment-là, on aurait peut-être les moyens d'engager une autre ressource pour d'autres besoins qui sont strictement municipaux, qu'on n'a pas le moyen ou on n'a pas la capacité de donner comme services.

510

C'est tout ce mélange-là à Percé qui est complexe, parce qu'il y a d'autre chose qui vient s'ajouter à ça comme municipalité.

515 Tantôt, je vous parlais de trois mille (3000) personnes dans une municipalité, soixante-dix  
kilomètres (70 km) de littoral.

520 On a fait un travail dans la dernière année qui a démontré que par rapport à une ville  
semblable, mettons en Gaspésie, sur la Côte-Nord ou ailleurs au Québec, avec les particularités  
de cette ville-là, incluant les dépenses reliées au site patrimonial, à cette gestion-là, ça coûte un  
million (1 M\$) de plus gérer la ville de Percé par rapport à une ville de même nombre, même cinq  
mille (5000) et moins.

525 C'est vraiment la caractéristique. Bien en fait, d'abord par rapport à une petite ville, prenons  
une ville voisine qui est Grande-Rivière, même nombre de population, bien, à deux cents (200)  
près, bien d'abord pour l'entretien des routes, OK, on va parler de l'entretien des routes!

530 Les villes moyennes dans ce type de ville là, ça se ressemble toutes, c'est entre trente-  
trente-cinq-quarante kilomètres (30 km-35 km-40 km) de routes secondaires à s'occuper. Nous, on  
en a cent vingt (120 km), à cause de la grandeur du territoire.

535 La grandeur du territoire nous oblige à avoir trois (3) casernes de pompiers au lieu d'une (1).  
C'est cinq (5) camions. Des équipes, trois (3) équipes de pompiers. C'est des exemples, je vous  
donne quelques exemples parmi plusieurs.

540 Puis le site patrimonial, si on rajoute ces petits morceaux là, puis on rajoute la gestion du site  
où il y avait au départ de l'argent qui finançait une ressource et de l'argent qui nous permettait de  
donner des aides à la restauration, qui est presque disparu du trois quarts (3/4), bien là, on parle  
plus de la même affaire. Moi, je rajoute cent mille (100 000 \$) ou je rajoute cent cinquante mille  
(150 000 \$) à cette dette-là.

545 Alors quand on arrive au bout de tout ça, puis on regarde les autres villes à côté, puis on dit,  
ça nous coûte un million (1 M\$), puis j'ai pas été fouiller dans des petits tiroirs, c'est des évidences  
à la Ville de Percé!

Alors c'est tout ça qui nous amène à dire, bon OK, chacun va payer, c'est assez le transfert!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

550 Juste pour bien comprendre, deux (2) sous-questions, puis ensuite, je vais laisser mes  
collègues intervenir!

Il y a un coût supplémentaire, je peux comprendre, mais mes deux (2) sous-questions, c'est,  
premièrement, est-ce que ce coût additionnel dont vous parlez, le fait d'avoir trois (3) casernes de



555 pompiers, le fait d'avoir cent kilomètres (100 km) ou je ne sais trop de routes secondaires à  
entretenir, etc., c'est pas nécessairement, sauf erreur, en lien avec le fait que ce soit un site  
patrimonial?

**PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

560 Non.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

565 Ça serait pas un site patrimonial, demain matin vous auriez la même contrainte?

**PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

570 En fait, c'est la gestion que ça nous amène. Au niveau du site patrimonial, je veux dire la  
charge de travail que nous amène cette gestion-là qui est au-delà de notre plan d'urbanisme  
normal, c'est une charge de travail.

575 Puis une charge de travail, c'est les heures travaillées. Des heures travaillées, c'est de  
l'argent. Je dis pas que la Ville de Percé, ça lui coûte un million (1 M\$) de plus parce qu'il y a le site  
patrimonial.

Parce que dans ça, il y a une portion de ce qu'on devrait utiliser pour gérer le site qui vient  
s'ajouter au reste. C'est un peu ça, nous, qu'on fait comme exercice.

580 On dit, bon OK, si on équilibrait ou comparait nos besoins par rapport à ailleurs, bien, la  
gestion du site patrimonial, en termes d'heures travaillées, parce qu'on les reçoit, ces gens-là,  
quand on vous a envoyé un dossier, puis que vous prenez le temps de l'évaluer et tout ça, nous,  
on gère le monde autour aussi. On gère l'insatisfaction que ça peut amener, on gère les problèmes  
que ça peut amener, parce que si la décision n'est pas ce qu'on attend, bien, il y a un problème en  
585 arrière de ça.

Et on gère aussi, si on n'a pas aimé notre réponse, le site patrimonial devient un problème,  
un gros problème pour les citoyens, pour les gens.

590 Les gens se parlent, puis bon, si ça reste à l'intérieur d'un village, si on passe notre temps à  
être obligé de défendre ce site-là parce qu'on dit, non, ne sois pas content parce que c'est un site  
patrimonial, puis bon, tu sais, sauf que le gars est enragé, ça a pas marché, son affaire, puis il veut  
ça. Puis je suis qui, moi, pour lui dire que ça n'a pas d'allure, sa galerie ou bien sa couleur de  
maison?

595 C'est de la gestion, ça, c'est du temps.

**PAR Mme LISA-MARIE GAGNON :**

600 Et j'oserais juste ajouter, parce que votre question, ça partait du fait de dire, qu'est-ce que vous feriez de plus à Percé s'il n'y avait pas le site, de différent, bien moi, je vois, en fait, dans l'explication de tout ça, je vois le fait qu'on ferait pas nécessairement plus ou moins.

605 C'est qu'on cherche les avantages. Tant qu'à le faire de toute façon, on souhaite voir ressortir les avantages que le site devrait nous donner. Et c'est un peu ça qu'on essaie de mettre en lumière dans le mémoire.

610 Il devrait y avoir les avantages pour protéger les bâtiments patrimoniaux d'importance. Il devrait y avoir du leadership de la part du ministère de la Culture dans des dossiers comme la promenade qui est le front marin ou enfin qui est la vitrine vers les fameux paysages dont on fait la promotion dans le site patrimonial.

On devrait avoir un leadership de la part du ministère de la Culture dans les dossiers comme ça.

615 On devrait avoir le leadership du ministère quand c'est le temps d'enfourer les fils. Ça fait des années, je suis entrée en poste en 2008, on parlait déjà d'un projet d'enfouissement, on n'en est même pas proche de le réaliser, puis le ministère de la Culture n'est pas présent nécessairement dans ce dossier-là non plus.

620 C'est pas du reproche, c'est plutôt de dire, tant qu'à faire nos choses nous-mêmes, à quoi nous sert-il, le site patrimonial? On souhaite voir apparaître où on va voir émerger les avantages que cela devrait nous donner d'avoir une telle reconnaissance. Puis actuellement, bien, on est loin du compte.

625 **PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

630 Pourquoi on déciderait pas tout, dans le fond? Tant qu'à justement à recevoir le monde, est-ce que nous, on peut adapter tout en restant à l'intérieur d'un cadre serré dans le contexte, on sauverait du temps. C'est tout un amalgame de choses.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

635 Ma deuxième et dernière sous-question! On a évoqué depuis quelques minutes des contraintes je dirais administratives et financières qui sont reliées à la gestion de tout ça, la gestion au sens large, là.

Faisons l'effort ensemble de mettre de côté pour l'instant cette chose-là, ces contraintes-là.

**PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

640 C'est difficile de ce temps-là!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

645 Oui, je comprends, mais c'est parce que j'essaie de nous ramener aussi au projet de plan de conservation que le ministère vous propose ou nous propose, en fait. Ce qu'on voudrait regarder ensemble aujourd'hui.

650 Cessons juste un instant de voir les contraintes administratives juste un instant pour revenir sur le plan!

655 Est-ce que les orientations qu'on retrouve dans ce plan-là, mises à part celles que vous avez soulevées, notamment sur les constructions en bordure de la montagne par exemple, bon, ou la route 132, au-delà de ça, est-ce que les orientations qui se trouvent là-dedans, est-ce que vous les partagez, est-ce qu'elles sont facilitantes, est-ce qu'elles vont dans le sens de vos choix, des choix que vous feriez, vous?

660 Ou si au contraire, il y a des choses là-dedans qui sont irréconciliables avec votre programme de développement?

**PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

665 Ça, c'est le deuxième volet, dans le fond. C'est sûr que dans un contexte où on rebâtirait notre partenariat, mettons, c'est un volet qui serait important pour nous de justement voir avec le Conseil la possibilité d'aller chercher beaucoup plus de responsabilités de gestion à l'intérieur du plan, pour prendre des décisions localement aussi, dans bien des cas.

**PAR Mme LISA-MARIE GAGNON :**

670 Le transfert de responsabilités.

**PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

Le transfert de responsabilités, je pense qu'il y a des affaires...

675 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ici le transfert de responsabilités, c'est quelque chose qui émane de la loi. La loi prévoit la possibilité de faire un transfert de responsabilités. Mais le transfert de responsabilités ne change rien au plan de conservation.

680

**PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

Non, pas nécessairement.

685 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est pour ça, sur le plan lui-même, avez-vous des choses à ajouter là-dessus?

**PAR Mme LISA-MARIE GAGNON :**

690

Bien, pour l'avoir lu plusieurs fois dans le détail, je vous dirais que ce qu'on a relevé au niveau des orientations reliées au piémont de la montagne et tout ça, c'est vraiment ce qui accroche le plus, c'est majeur.

695

C'est majeur, je le rappelle, parce que, vous connaissez, vous voyez Percé, c'est entre mer et montagne, entre deux (2) côtes, côte Surprise-pic de l'Aurore, il y a pas cinquante-six (56) façons qu'on peut imaginer développer Percé que par son cœur.

700

Et quand on a commencé à travailler cette stratégie de développement là, c'est que, d'une part, on avait une certaine pression de citoyens qui ont des terres en piémont de montagne qui souhaitaient faire du développement résidentiel, donc on demandait, attendez-nous, on va s'organiser, on va faire un plan de développement, puis on va orienter ce développement-là.

705

D'autre part, on avait un projet récréotouristique très intéressant qui commençait à émerger, qui est devenu depuis ce temps le projet de géoparc de Percé dont les installations principales prennent place dans le cœur du village.

On avait aussi à ce moment-là des inquiétudes par rapport au littoral.

710           Donc tout ça a fait en sorte – puis on avait aussi l'opportunité d'acheter un terrain de plus de  
quatre-vingt-dix mille mètres carrés (90 000 m<sup>2</sup>) en plein cœur du centre-ville, donc cette  
opportunité-là qui était comme une occasion en or pour la municipalité de dire, on va se  
redévelopper par le cœur, parce qu'il y a des inquiétudes réelles en littoral. C'est clair qu'on peut  
715           pas envisager du développement en bord de littoral actuellement et dans les années à venir. Ça,  
on n'y pense plus.

          Donc c'est sûr qu'il y a des préoccupations, mais il y avait un intérêt de penser à ce  
développement-là.

720           Et que c'est sûr quand on lisait les orientations qui étaient de préserver ces grands espaces  
vastes là en pied de montagne, évidemment si j'ai bien compris les orientations qui étaient écrites  
là-dedans, ça rentrait directement en conflit avec cette stratégie de développement là.

725           Pour le reste, les autres orientations m'apparaissent – il y a une longue expertise à Percé en  
partenariat avec le ministère de la Culture, mais aussi une longue expertise et une grande  
connaissance du territoire autant paysager que le patrimoine bâti, et je dirais que les orientations  
que vous présentez, pour le reste, à part celle-ci, concordent assez bien avec l'expertise qu'on en a  
ici.

730           **PAR LE PRÉSIDENT :**

          Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions?

735           **PAR Mme CATHERINE ARSENEAULT :**

          J'avais un peu les mêmes questions, j'en ai une plus générale puis une plus spécifique, mais  
je vais peut-être rebondir au bond!

740           Là, vous mentionnez des orientations spécifiques, moi, j'ai été étonnée de lire, par rapport à  
l'orientation sur – là, je suis vraiment dans le détail – sur la route 132, de préserver sa sinuosité,  
son étroitesse redevables à la topographie des lieux.

745           Et là, vous marquez que «cette orientation concerne directement le ministère des Transports  
– et bon – réfère à l'argumentaire», moi, je me suis questionnée pourquoi la Ville n'était pas  
concernée s'il n'y avait pas, par exemple, des propriétaires le long de la 132 qui voudraient  
aménager des stationnements de surface?

          Je veux dire, est-ce que vous êtes en accord avec la caractéristique du trait sinueux?

750 **PAR Mme LISA-MARIE GAGNON :**

Oui. Je vous dirais, c'était pas évident, mais en fait, ça réfère, c'est arrivé à quelques reprises qu'on a eu à traiter des demandes d'autorisation, enfin des dossiers, des travaux demandés par le ministère des Transports.

755 Bon, jusqu'à il y a pas si longtemps, il y avait pas du tout le réflexe de demander une autorisation au ministère de la Culture, on a inculqué ça avec le temps, donc par exemple récemment, on a eu une demande pour laquelle on reçoit évidemment des plans et devis très techniques d'ingénierie du ministère des Transports qui suggérait de couper court à une courbe qui est très intéressante sur le pic de l'Aurore.

760 Bon, maintenant, les travaux sont faits, on constate que c'est pas si tant pire finalement, on constate que la sinuosité est maintenue et que le point de vue sur le pic de l'Aurore qui est si saisissant quand on arrive là, est relativement maintenu.

765 Mais je vous avouerai que pour moi, c'est une chance, c'est une agréable surprise de voir que ça a terminé comme ça, parce que quand on a déposé le dossier pour autorisation, je me disais, bien, c'est plate, on n'a pas trop de contrôle, puis on perd cette sinuosité-là à un point critique qui avait une vue vraiment imprenable sur le pic de l'Aurore.

770 Je me suis demandé, est-ce que vraiment quelqu'un à l'autre bout a constaté dans les plans et devis d'ingénierie que non, finalement, on perdrait pas tant la vue ou si au final, l'autorisation a été donnée, non, on s'est pas vraiment posé la question, donc ça aurait pu mal tourner!

775 Ça fait que moi, je soulevais le fait que du fait, en effet, la 132 ici, les travaux sont strictement reliés au ministère des Transports et donc, de là mon intervention de dire, bien, il devrait y avoir un réflexe inhérent au fait que ce soit un site patrimonial, pour le ministère des Transports et pour tout autre ministère qui peut avoir à intervenir dans le site patrimonial, d'avoir cette préoccupation-là.

780 Donc là, ils s'en remettent à nous en disant, bien, on vous a remis les plans et devis, puis on est en règle, on est en loi! Mais comment ça aurait réagi si on avait dit non, non, on aimerait ça que vous gardiez la sinuosité de la 132!

785 Je suis pas sûre qu'à l'autre bout, au ministère des Transports, ils auraient tant apprécié, parce que la préoccupation de sécurité aurait primé.

Ça fait que je trouve que c'est une orientation louable, mais comment peut-on la gérer? Je suis pas sûre que c'est nous qui pouvons le faire.

790 Il devrait y avoir une association avec le ministère des Transports, très serrée, pour qu'il y ait ce réflexe-là à l'interne même de leur équipe.

**PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

795 Puis on est dans un contexte de loi aussi. Alors c'est un peu l'aide qu'on parlait tantôt, l'aide qu'on s'attend du ministère.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

800 Monsieur Filion?

**PAR M. SERGE FILION :**

Oui, une couple de minutes peut-être!

805 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**PAR M. SERGE FILION :**

810 Juste d'abord pour vous dire qu'on a lu votre mémoire, on a lu les réponses au questionnaire qui a été envoyé, on a lu votre plan stratégique, il y a beaucoup d'informations, puis je pense que d'entrée de jeu, c'est assez exemplaire, la clarté de votre diagnostic.

815 Alors je pense que sur le fond, on se comprend assez bien.

820 Pour avoir été dans des situations similaires, j'ai travaillé trente-deux (32) ans à la Ville de Québec et dix (10) ans à la Commission de la capitale, on était dans le même horizon. Il fallait d'abord se battre avec notre propre fonction publique pour essayer d'avoir une vue commune future de la ville, mais je pense que c'est une étape qui est gagnante-gagnante, à partir du moment où vous avez une vue claire, un diagnostic clair.

825 Je pense que ce qu'il faut essayer de rechercher ensemble, quand on parle de gestion partagée, il faut que votre diagnostic puis votre vision soient partagés avec les autres niveaux hiérarchiques.

Et pour faire une histoire courte, bien, je pense qu'on avait réussi, à Québec, non seulement à pas abandonner, puis monsieur Lamontagne qui était notre maire à l'époque quand on a fait le

830 plan directeur du Vieux-Québec qui est devenu arrondissement historique, c'était pas un monsieur particulièrement tendre, particulièrement patient, mais je pense qu'il a tout de suite acheté l'idée – mais nous, on était plus bas que vous!

835 Dans le Vieux-Québec, on avait des problèmes incroyables, il y a eu une commission d'enquête, il y avait des incendies criminels pour ramasser les assurances. On est allé au fond du panier!

840 Donc quand on a décidé – il y a eu un juge qui a fait un rapport d'enquête puis tout ça – donc on s'est dit, la première chose qui nous manque et qui nous prend, c'est une vision d'ensemble sur les vingt (20) prochaines années.

Et en 1972, on a publié un premier plan directeur d'aménagement, de réaménagement, de rénovation et de mise en valeur du Vieux-Québec. Première étape.

845 Et ça a été facilement approuvé par les gouvernements. Ça, ça a été la base de toute la négociation constitutionnelle.

Un coup qu'on a eu ça en main, bien sûr on a commencé à gérer au cas par cas, comme vous le faites, avec les mêmes difficultés, puis de la coordination, une entente commune avec le ministère.

850 L'autre étape suivante après, avec un nouveau maire qui était monsieur Pelletier, on a dit, bien, ça prendrait plus que ça pour protéger vraiment le Vieux-Québec.

855 Non seulement on est content de cette gestion partagée, mais on a même réclamé un titre UNESCO, la ville du patrimoine mondial, pour mettre la communauté internationale là-dedans. On a dit, on a quelque chose, on a un trésor national, puis c'est ce que vous dites dans votre mémoire. Les onze (11) arrondissements, c'est un trésor national pour le Québec.

860 Alors moi, j'ai toujours pensé, j'ai toujours dit que c'était les secteurs urbains les mieux gérés. Il n'y a pas de meilleur système de gestion quand les gens se parlent, quand les gens s'entendent, quand il n'y a pas les désagréments dont vous parlez, les lenteurs excessives.

Alors donc, c'est vraiment une formule gagnante, mais il faut mettre un peu d'huile dans la machine.

865 Et l'autre recommandation que je crois lire, puis vous me corrigez là-dessus, je pense que ce que vous réclamez, c'est comme un guichet unique. Et ça, on a commencé à le faire avec la Commission de la capitale. Évidemment, ça relevait du premier ministre, et ça relève encore du



870 premier ministre. Donc c'était facile pour nous de convoquer les quarante (40) sous-ministres et  
présidents d'organismes, puis dire, maintenant, on ne fait plus de strabisme intellectuel, on a une  
vision commune de la capitale! Et ce qui est bon pour la capitale est bon pour toutes les régions.

875 Alors donc, c'était l'idée de fédérer les ministères. Et le ministère des Transports, pour le  
nommer, depuis, a produit des plans directeurs des grandes voies d'accès, des grands boulevards;  
ils ont une culture, ils ont des architectes du paysage, il s'agit de trouver la bonne porte.

880 Il y a les projets de traversées d'agglomérations, non seulement ils font des opérations pour  
la circulation, mais l'embellissement. On l'a fait dans des dizaines de villes au Québec, puis c'est  
assez bien réussi. Évidemment à hauteur des budgets dont ils disposent. Et ça aussi, ça nous  
paraît une chose extrêmement intéressante.

885 Donc à partir de ce guichet unique, à partir du moment où on a un plan, à partir du moment  
où on a un plan d'action, on commence par identifier quelques priorités prioritaires, je pense que  
vous les nommez, vous les identifiez, et je pense que ça devient d'année en année de commencer  
à rebâtir la ville, à rebâtir le paysage.

890 Mais s'en sortir, pour moi, ce serait la pire des solutions. Ça se peut qu'on en arrive là,  
comme le suicide, des fois quand il n'y a plus de solutions, qu'on pense qu'il n'y a plus de solutions!

Alors ce que vous faites, c'est de demander de l'aide auprès des différentes instances, puis  
je voulais juste m'assurer qu'on vous comprenait bien en lisant votre mémoire comme ça.

895 Mais vous l'avez mentionné, le mot, l'éducation. Il faut que notre vision commune soit  
partagée. Si les gens ne l'achètent pas, ça sert strictement à rien. On peut pas faire une police des  
permis de construire, puis arrêter tout le monde qui achète un marteau!

900 Donc il faut que cette vision soit partagée, puis que les gens se polissent. Il y a une vision,  
elle est claire, puis je pense qu'on a des étapes solides. Moi, j'ai beaucoup d'espoir. Et ça, bien, il y  
a des bonnes années, puis il y a des mauvaises années.

905 Puis la dernière chose que je voulais ajouter, on n'en a pas parlé, mais le gouvernement  
fédéral est un joueur extrêmement important. Et sous un gouvernement du Parti québécois, quand  
on a refait la Colline parlementaire à Québec, première chose qu'on a faite, on a assis trois (3) vis-  
à-vis fédéraux, parce qu'on a dit, si on n'arrive pas à fédérer les fédéraux, c'est la moitié du  
Québec qui appartient au fédéral, la Citadelle, les plaines d'Abraham! Donc on a été chercher des  
directeurs de services, l'armée canadienne, c'est pas facile d'asseoir un colonel, pour parler  
d'urbanisme.

910 Mais c'était indispensable, qu'on ait une vision partagée sur plan. Et ça se fait. C'est long, il faut être patient, il faut avoir du muscle un peu.

Mais je pense que vous êtes – en tout cas, c'est ce qu'on comprend.

**PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

915 On aime ça ce que vous dites, là, c'est parfait. Sauf qu'on est tout seul! On traîne la patte dans plein d'autres dossiers, puis c'est de bâtir ça.

920 Tu sais, quand on parle de financement et tout ça, j'ai l'air tannant avec ça, mais si on veut laisser du monde, laisser nos travailleurs aller dans ce projet-là, puis de le développer, puis d'aller plus loin, c'est là qu'on a besoin d'aide. C'est dans ce sens-là qu'on amène ça.

925 Puis oui, on est d'accord avec vous, puis c'est pas qu'on n'aime pas d'être – j'aime ça, moi, de dire qu'on est dans un site patrimonial, quand je vais dans les petites rencontres, puis je peux en baver une couple avec ça!

Sauf que quand je rentre au bureau, bien, on se tire partout, puis c'est notre réalité malheureusement.

930 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Boudreau, merci, madame Gagnon merci.

935 Je peux vous dire que votre message est clair, il a été compris, bien entendu et il sera transmis de façon très claire aux autorités compétentes.

**PAR M. ANDRÉ BOUDREAU :**

Merci à vous.

940 **PAR Mme LISA-MARIE GAGNON :**

Merci.

945 \_\_\_\_\_

**GINETTE BOULANGER**

950

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je crois qu'il y a madame Ginette Boulanger, alors on vous écoute.

955

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

Bonsoir. Bien là, le maire a tout dit qu'est-ce que je voulais dire! C'est triste pour moi.

Mais il y a une petite affaire que moi, je veux juste dire.

960

Quand on fait partie de deux (2) affaires, la ville puis le ministère de la Culture, que là, il faut demander un permis pour changer une porte ou me construire une galerie, puis ça prend un mois et demi (1 ½), l'été on peut pas avoir personne pour travailler, ça fait que ça prend du temps pour changer ma porte.

965

Si je décide que j'ai une maison, je voudrais changer la couleur, c'est sûr que je la mettrai pas mauve, là, je suis capable, je suis autonome, m'a dire comme j'ai dit à la madame, mais si je suis obligée de demander à la Ville et la Ville dit, bien là, il faut que j'aille, puis là, ça prend trois (3) mois, bien, c'est comme pas normal.

970

Je suis dans mon village, je suis quand même une personne intelligente, je sais que je suis capable de me choisir une couleur avec quelqu'un de la ville.

975

Comme si je demande la permission de me construire une galerie, la madame qui travaille à la ville, qui donne les permis, elle est capable de venir me voir, on s'entend, puis elle dit, bon bien, Ginette, ça, tu as pas le droit parce que tu es trop proche de ton voisin! Elle sait les lois sur la Régie du bâtiment, il y a des lois là-dessus aussi, bon.

980

Ça fait que c'est ça qui fait que ça fait des délais.

Puis ce que je peux vous dire, c'est que ça fait des chicanes. Parce que quand la Ville nous dit : c'est le ministère de la Culture qui veut pas ou le Conseil du patrimoine, bien là, nous autres, on dit aïe, m'a le faire pareil! Ça fait qu'il y en a qui le font pareil.

985

C'est là que ça fait des troubles avec la ville, puis les employés de la ville, puis le voisin.

C'est que pour un petit village, nous, on n'est pas beaucoup, on n'a pas vraiment besoin de toutes ces grosses contraintes là pour se chicaner en plus, on en a déjà, on en a déjà plein nos bottes!

990

Ça fait que c'est comme quarante-cinq pour cent (45 %) de subvention pour acheter une maison patrimoniale puis être capable de la rénover dans les choses. On ne l'a plus, ça, là.

995

Le monsieur qui a acheté la maison rouge, il est multimillionnaire, lui. C'est bon, mais quelqu'un qui voudrait acheter la Frederick-James, puis ça lui coûte deux cent mille (200 000 \$), mais en réalité, ça va lui coûter comme cent mille (100 000 \$), bien, il y en a peut-être du monde, des hommes d'affaires qui ont les moyens, mais à deux cent (200 000 \$), puis à trois cent mille (300 000 \$), peut-être que non. Ça fait que c'est quoi qui va arriver? Elle va tomber.

1000

On a le centre d'art qui est en train de tomber, qui est un de nos plus vieux bâtiments. Ça fait qu'on vient à un moment donné qu'on dit, bien, on va peut-être laisser la Ville gérer, gestionner ça, parce que le monde qui travaille là, ils sont quand même brillants, puis ils ont ce job-là à faire, puis on est capable de s'asseoir avec eux autres, puis entre citoyens, puis pas se chicaner, là.

1005

C'est ça que ça finit par faire, des mauvaises, je sais pas comment vous diriez ça, des mauvaises communications, puis ça fait de la chicane, puis c'est plate!

Ça fait que moi, c'est ça que je voulais dire.

1010

On n'a rien contre vous autres, là! C'est juste que quand ça devient ministériel, c'est fonctionnaire, puis c'est long, puis ça finit plus.

1015

Puis comme le monsieur dit, vous avez refait le Vieux-Québec depuis 72, bien, on n'a pas de temps, là, nous. On n'a plus de littoral, là. On n'a plus du temps, là. Percé, ça vit sur du tourisme l'été, ça fait qu'il faut que ce soit productif avec le tourisme l'été et vite. C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1020

Madame Boulanger, dites-moi une chose, dites-moi simplement, vous évoquez par exemple les lenteurs, les difficultés que ça peut causer parce que, bon, la Ville dit oui, le ministère dit non, etc. bon, puis ça fait de la chicane dites-vous.

1025

Mais comme je l'exposais en début de soirée, la différence entre ce qui prévalait avant puis maintenant, c'est que maintenant, il y a un plan de conservation qui permet de savoir à l'avance quels sont les critères d'approbation ou de refus pour des travaux.

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

1030 Oui, ça, c'est correct. Mais c'est le côté monétaire, comme dirait le maire, c'est tout le temps le côté monétaire qui vient.

Je veux dire, si on construit nos maisons en revêtement de cèdre ou de CanExel, bien, c'est un produit – mais en roche ou en pierre, oubliez ça! On peut pas, là.

1035 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien justement, c'est ce que je voulais vous demander, est-ce que les orientations que vous avez dans les mains, est-ce que ces orientations-là, vous croyez qu'elles sont facilitantes?

1040 Est-ce qu'on a avancé ou si on a reculé, dans le fond, à votre avis, avec ça?

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

1045 Bien moi, je dirais qu'on n'a pas comme, on la voit pas, la différence, que vous soyez là ou que vous soyez pas là. Même, je vous dirais que vous êtes là, puis des fois, vous êtes un peu trop là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1050 Peut-être pour préciser une chose et rappeler pour le bénéfice de tout le monde que le Conseil est un organisme de consultation distinct. Nous ne sommes pas le ministère.

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

1055 Oui, ça, parce que des fois, c'est comme mêlant. C'est parce que vous, c'est la conservation du patrimoine!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1060 Je comprends très bien ça, tout à fait, je comprends très bien ça.

Mais ce que j'essaie de voir avec vous, c'est si les orientations qui sont là nous aident. Dans le sens, si par exemple, par pure hypothèse, supposons qu'il y a une orientation, il y en a quoi, cent cinquante (150) orientations, je pense, dans ce dossier-là, il y en a quand même plusieurs...

1065

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

Ça, bien, on n'a pas eu le temps de le lire, on vient de l'avoir. On l'a eu là.

1070 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est-à-dire qu'elle est en ligne depuis...

1075 **PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

Ah bien, on n'a pas été en ligne!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1080 Mais supposons qu'il y a une orientation qui dit, exemple, éviter de construire un bâtiment qui va masquer la vue sur le rocher Percé, bon.

Si on lit ça, puis qu'on demande l'autorisation de construire un bâtiment qui va masquer la vue sur le rocher Percé, on peut s'attendre à ce que la réponse soit non.

1085

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

Bien oui, parce que, je peux vous répondre facilement, parce que juste une petite pancarte sur le bord de la mer, tu as pas le droit!

1090

**PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

1095 **PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

Puis c'est pas la Ville de Percé qui fait ça, c'est toute la MRC, bon. Ça fait qu'on n'a pas besoin de vous pour venir nous dire qu'on peut pas se construire là!

1100 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je prends un exemple, il y a cent soixante-dix (170) orientations dans le document.

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

1105

Bien, celle-là est pas bonne.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1110

Bien, c'est ça ma question!

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

1115

Mais la Ville ne laissera pas faire ça non plus, là. Moi, si je travaille à la Ville, c'est des gestionnaires, des urbanistes, c'est du monde qui ont les titres, là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1120

On essaie, nous, de conseiller adéquatement le ministère et la ministre sur son projet de plan de conservation pour lui dire, bien, savez-vous, les orientations qu'on trouve là-dedans, ça correspond, oui ou non, en partie à ce que les citoyens souhaitent.

Donc c'est un petit peu ça qu'on essaie de voir. Je crois pas qu'il y ait rien là-dedans, d'après ce que vous m'avez dit, qui va à l'encontre de ce que vous pensez.

1125

Ce que vous dites par contre, ce que je comprends, c'est que ça coûte cher, ça prend du temps, c'est compliqué, puis ça fait de la chicane.

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

1130

Oui, ça fait des conflits, puis c'est pas ça qu'on veut. On voudrait qu'on soit tous capables de s'entendre, puis que la personne qui travaille à la Ville, elle vienne me voir, puis elle dit, Ginette, ta galerie, tu vas me la mettre de même! Ça va être correct, là.

1135

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je pense qu'on est beaucoup au niveau des processus administratifs, beaucoup, beaucoup là-dedans.

1140

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

C'est la longueur, puis en plus, c'est pas malsain, c'est que vous venez, comme dans notre village, nous dire, ah non, j'aime pas ça, ta couleur!

1145 On voudrait pas que ce soit drabe ici, on voudrait que ce soit un petit peu souriant. J'ai rien contre vous autres, mais le drabe, ça nous tente pas bien bien. C'est pas une couleur, le drabe.

En tout cas, moi, c'est ça que je voulais vous dire.

**PAR Mme ANN MUNDY :**

1150 Au niveau des couleurs, vous êtes pas d'accord?

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

1155 Non, non, bien non, pas pantoute, là. Non, non, non. Mais j'irai pas mettre ma maison mauve, là, mais je pourrais la mettre la couleur...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1160 Ça peut être très joli.

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

1165 Il y a quelqu'un qui m'a dit non l'autre fois.

Ah bien, je vous remercie.

**PAR M. SERGE FILION :**

1170 Vous permettez, monsieur le Président. J'avais une question pour vous.

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

1175 Faites-moi pas une pogne, là, vous!

**PAR M. SERGE FILION :**

1180 Non, non. La question que je me pose, c'est parce que les galeries puis les couleurs, ça, ça pourrait faire partie des transferts de responsabilités. Ça peut se régler assez bien. Il faut être capable de hiérarchiser nos priorités.



Pour vous, comme citoyenne, c'est quoi les trois (3) priorités criantes? Monsieur le maire nous a donné des prévus tantôt, là, mais pour l'ensemble de la population, l'urgence, pour qu'on puisse donner un exemple qu'on est capable d'agir?

1185

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

Bien moi, comme citoyenne bien ordinaire, que si je décide que j'achète la Frederick-James, parce qu'on sait pas qu'est-ce que la vie nous réserve, mais je voudrais être capable d'avoir, de vous, que vous allez me garantir comme avant quarante-cinq-cinquante pour cent (45 %-50 %) de subvention, parce que je vais conserver votre patrimoine.

1190

Sinon, je vais lui faire la passe! Si je suis riche, disons, elle va être belle, mais peut-être pas dans vos critères, mais elle va être belle. Mais je vais faire attention!

1195

Puis l'autre affaire, si vous, vous êtes là, comme monsieur le maire le disait, pour le littoral, bien là, on est dedans, là, on a besoin. Puis monsieur Couillard, lui, de ce temps-là, il est pas comme dans la culture, pas trop! Il est plus dans le pétrole, c'est correct, ça en prend, mais la culture aussi, ça en prend.

1200

Ce que moi je dis tout le temps, pour avoir de la culture, ça prend des hommes d'affaires avec de l'argent, parce que c'est eux autres qui font de la culture, qui achètent de la grosse culture, parce qu'ils ont de la grosse argent.

1205

Ça fait que si moi, j'ai pas beaucoup de gros argent, puis je veux aller acheter la Frederick-James, il faut que je sois capable d'être aidée pour la mettre, puis la conserver comme patrimoine. C'est ça que je veux dire.

1210

C'est que là, vous allez obliger ou il va arriver que ces bâtiments-là vont tomber dans des mains de personnes qui auront probablement pas beaucoup d'argent, puis ça fera pas un beau bâtiment.

1215

Puis l'autre affaire, c'est qu'il faudrait que ce qu'il y a dans le village dans le moment qui est laid, parce qu'il y en a, il y en a pas beaucoup je dirais, mais il faudrait que vous soyez en mesure, vous, pas d'obliger, mais comme aider la Ville à aider, à obliger un peu le monde à se mettre plus beau. Je sais pas si vous comprenez ce que je veux dire.

1220

L'autre semaine, j'ai dit à un monsieur, il y a une couple de places qui auraient besoin – puis c'est comme dit le maire, on n'a pas de sous, on n'est pas personne ici millionnaire, là. Parce qu'on achèterait tous des belles maisons puis on les rénoverait toutes, puis elles seraient toutes belles, puis ce serait tout beau. Ce serait le patrimonial conservé, c'est sûr.

1225 Il y en a du monde qui ont pas les moyens. Quand ils ont coupé les rénovations de village, ça a tué, ça. On disait que ça a tué du monde, il y en a des personnes âgées dans le village ici qui faisaient leurs rénovations avec ces villages-là, nos villages, rien, il y en a plus, là.

Ça fait qu'ici, on a des contraintes monétaires. C'est le plus gros que moi je trouve. Personnellement, c'est mon idée. Personne n'est obligé d'être d'accord avec moi. Ça, je vais très bien dormir avec ça ce soir.

1230 Mais c'est ça les contraintes qu'on a. On est loin, monétairement on n'est pas beaucoup comme un grand, pour la grande distance, comme les taxes, c'est cher. Tout est cher, puis on vit dans un village touristique qui vit quatre (4) mois. Quatre (4) mois, je suis généreuse, là.

1235 Ça fait que c'est ça. Je trouve que j'en ai dit beaucoup.

**PAR Mme ANN MUNDY :**

Merci beaucoup.

1240 **PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

1245 Ça fait que c'est ça. Nous, c'est rien contre ça, c'est juste qu'il faut qu'on soit capable d'avoir les moyens de faire, de conserver le beau, mais avec des moyens qui viennent d'où ce qu'on paie l'impôt. Puis c'est un ministère, la Culture, puis on paie là aussi, nos impôts et tout. Ça fait que c'est ça. C'est juste ça. On voudrait que ce soit beau et propre et grand et que tout le monde vienne ici.

1250 Parce que, tu sais, cet été, j'ai rencontré du monde qui venait d'Australie, ça m'avait jamais frappée pour dire, quelqu'un part de l'Australie avec son petit livre de géographie nationale pour venir voir Percé!

1255 Moi, j'aurai jamais les moyens d'aller en Australie, à moins que je devienne millionnaire au gros lot, là! Mais lui, il vient nous voir. Ça fait qu'il faut qu'on soit capable de lui montrer du beau, là, puis tu sais, de la richesse, là, pas un semblant de richesse, de la vraie richesse. Parce qu'ils disent que money amène money. «Bring money you're gonna have some money», c'est en anglais!

Ça fait que c'est ça. Je veux pas prendre plus de temps, c'est assez. C'était juste ça.

**PAR M. SERGE FILION :**

1260 C'est clair.

**PAR Mme GINETTE BOULANGER :**

1265 C'est qu'il faut pas qu'on soit pris à être dans des contraintes, il faut que ce soit facile. Plus c'est facile, plus ça va vite. Bien moi, je suis pas une slow en plus, je suis vite. Il faut que ça l'aille vite. On est comme dans des temps, mouvements, changements, puis il faut que ça l'active, là.

C'est bon?

1270 **PAR M. SERGE FILION :**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1275 Merci beaucoup. C'est clair, madame, merci.

1280 

---

**JEAN-FRANÇOIS GAGNÉ**

**PAR Mme ANN MUNDY :**

1285 J'inviterais monsieur Jean-François Gagné.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNÉ :**

1290 Bonsoir. Juste une petite parenthèse avant de commencer! Je vais juste prendre votre exemple de la vue sur le rocher Percé. C'est quelque chose qui s'écrit facilement, mais dans la vraie vie, c'est quoi la vue sur le rocher Percé?

1295 Il y a une maison dont la salle de bain a une petite fenêtre grosse comme ça qui a la vue sur le rocher Percé. Ça, ça empêche la construction d'une autre maison à côté. Où est-ce qu'elle s'arrête, la vue?

Puis le rocher Percé, c'est très limitatif. Moi, j'ai la vue sur le rocher Percé et l'île Bonaventure puis le fleuve Saint-Laurent qui est avec. Ça, c'est ma vue, et je veux pas qu'elle soit cachée non plus.

1300 Donc la définition, c'est facile sur papier d'écrire quelque chose comme ça, mais quand on arrive dans les détails, où est-ce qu'on commence, où est-ce qu'on arrête, quelle fenêtre de la

maison doit pas avoir la vue qui est cachée, quelle chaise du parterre doit pas avoir la vue qui est cachée, de quelle galerie il faut pas avoir la vue qui est cachée!

1305            Là, on tombe dans une situation où on peut se retrouver avec une maison, puis l'autre maison à deux cent cinquante-trois cents pieds (250 pi-300 pi) plus loin. Ça, c'est un frein majeur au développement quand tu essaies de faire du développement urbain, de pas être capable de mettre deux (2) maisons en ligne assez proches. Les gens veulent quand même avoir beaucoup d'espace quand ils viennent s'établir ici.

1310            Mais de là à avoir des aussi grandes zones libres pour laisser la vue, c'est une autre chose aussi.

1315            Alors je voudrais d'abord dire ce qui m'a surpris ce soir, c'est de voir à quel point je rejoins dans mes réflexions mes élus municipaux puis les fonctionnaires municipaux. Parce que la plupart du temps, sur cette question-là, on est en chicane ensemble. On s'aime pas.

1320            Et puis ce soir, pour la première fois, ils ont la liberté, parce qu'ils n'ont plus le chapeau de représentant du ministère de la Culture, là, dans la gestion des permis, de dire ce qu'ils pensent vraiment puis ce qu'ils sentent vraiment, puis ça, ça rejoint ce que nous, les gens dans la population, on ressent aussi. Alors c'est une grande surprise, puis je comprends très bien la position actuellement du maire.

1325            Puis pour répondre à ce que vous avez dit, effectivement, le fait que ça coûte un million (1 M\$) de plus de gérer Percé, c'est pas nécessairement à cause des contraintes reliées à la gestion du patrimoine, mais à un moment donné, il faut que tu fasses des choix quand tu as des limites budgétaires. Puis c'est une pyramide.

1330            Puis au sommet de la pyramide, bien, il y a des choses plus importantes peut-être pour permettre aux gens de vivre à Percé que celles-là. Puis ils n'ont pas le choix de commencer par rencontrer ces besoins-là avant de descendre. C'est la pyramide, c'est tout.

1335            Alors c'est ça que ça fait quand tu es dans une ville où ça coûte beaucoup plus cher à gérer que dans une autre ville.

                 Comparer Percé puis Québec, là, c'est impossible. Il n'y a aucune ressemblance. À Québec, il y a de l'argent. Oui, il y a de l'argent à Québec.

1340            Ici, il y a une personne qui a de l'argent puis qui est en train de faire des travaux, puis cette personne-là ne vivra pas ici, elle n'achètera pas à l'épicerie, elle n'ira pas au restaurant non plus, là. Cette personne-là, c'est pas un citoyen qu'on va voir ici. C'est une personne de l'extérieur, comme

beaucoup d'autres maisons aussi qui ont été achetées à Percé, puis qui ont été réparées et entretenues selon les critères, ces personnes-là ne vivent pas à Percé. Ils ont essayé de vivre à Percé, ils sont partis, ils ne sont pas restés.

1345

Donc ça n'aide pas à revitaliser, ça. Donc on peut pas comparer. À Québec, on peut dire, un citoyen s'en va, disons qu'un citoyen de la ville de Québec aime pas comment la gestion des bâtiments est faite, il s'en va, il vend, il y en a un autre qui va prendre sa place tout de suite. Il n'aura pas de misère à vendre, ce citoyen-là, puis il va faire de l'argent avec ce qu'il va vendre, puis l'autre va arriver, va avoir plus d'argent, puis il va rester. C'est pas la situation à Percé, ça.

1350

Un citoyen qui décide de vendre ici actuellement va devoir, la plupart du temps, vendre à perte pour s'en aller ailleurs. Donc on peut pas comparer Québec et Percé, là. La situation monétaire n'est pas du tout la même.

1355

La présence des trois (3) gouvernements, vous l'avez mentionnée comme un désavantage, mais c'est un gros avantage. Quand vous avez une ville, quand vous avez un gouvernement provincial puis un gouvernement fédéral à un même endroit, là, je veux dire, là on peut parler, puis on est en business.

1360

Moi, la raison principale de mon intervention, c'était surtout de venir vous dire que j'étouffe dans l'aquarium, parce que Percé, pour moi, c'est un aquarium. On est des poissons, on est de moins en moins de poissons à l'intérieur, les touristes aiment ça venir nous voir, nous regarder; l'aquarium, c'est beau à regarder. Mais il n'y a plus d'oxygène dans l'eau. Ça fait que ça diminue, puis on est en train d'étouffer.

1365

Et puis les contraintes que toute la question du patrimoine engendre font en sorte que ça nous coûte plus cher à vivre à Percé, ça nous coûte plus cher de construire. C'est un cercle vicieux. Plus la population diminue, moins il y a de gens qui viennent, parce que ça coûte plus cher et c'est plus compliqué construire, puis ça coûte plus cher, et c'est plus compliqué rénover, et moins de gens sont intéressés à venir s'installer dans le village.

1370

Moins il y a de gens dans le village – bien, parce que la facture du village est vraiment comme une facture séparée du reste de la ville de Percé, parce que dans le village, il y a des services, il y a l'aqueduc, il y a l'égout, alors ces taxes-là sont assumées par les citoyens du village de Percé.

1375

Alors moins on est de population, plus on a de taxes. Plus on a de taxes, je sais pas, vous avez sans doute eu les exemples déjà, vous savez combien ça coûte de plus en taxes pour vivre ici qu'à un kilomètre et demi (1 ½ km) d'ici, deux mille (2000 \$), trois mille (3000 \$), quatre mille (4000 \$) par année pour la même maison!

1380

Alors moins on va être de personnes à vivre dans le village, plus cette différence-là va augmenter, puis moins les gens vont être intéressés à venir s'installer ici. Ça fait qu'on va étouffer encore plus.

1385

Dans votre deuxième sous-question tout à l'heure, monsieur Lefebvre, la réponse que j'aurais voulu donner, que j'aurais donnée en tout cas, si vous m'aviez posé la même, par rapport au plan lui-même, c'est non. Moi, je trouve pas ce que j'ai de besoin dans ces modifications-là, dans ce nouveau plan là, pour me dire, de me donner l'impression que les choses vont changer vraiment à Percé.

1390

Je trouve que la vision est beaucoup trop statique, non évolutive du milieu de vie dans lequel se trouve le patrimoine.

1395

On a comme l'impression que vous avez une vision que nous, à Percé, on est des enfants – tu sais, il y a toujours un âge quand on est des parents, on regarde les enfants puis on dit, ah bien là, c'est l'âge parfait, j'aimerais ça qu'il reste à cet âge-là, puis qu'il grandisse pas; c'est le fun à cet âge-là, il est beau, il est fin, il n'est pas encore – mais on a l'impression que vous voulez nous garder à cet âge-là, dans ce milieu-là qui ne changera pas qu'est le patrimoine!

1400

Alors que partout ailleurs dans le monde, quand on voyage, on s'aperçoit que le patrimoine est vivant, est bâti; le passé, le présent sont ensemble, puis c'est harmonieux.

1405

Moi, je lis beaucoup de magazines, j'ai beaucoup de revues d'architecture; au niveau de l'architecture, c'est partout à tous les jours qu'on voit des exemples de mariages entre le patrimoine, je dis pas le moderne, contemporain, et puis l'actuel, sans utiliser le mot moderne, l'actuel.

1410

On a encore des cas très récents où on travaille actuellement sur le géoparc, puis il y a plein d'idées, des belles idées d'architecture qui sont refusées par le ministère des Affaires culturelles.

1415

Le mariage entre le présent et le passé nous est défendu ici à Percé. Et ça, c'est pas intéressant. Puis c'est pas intéressant pour nous, puis c'est pas intéressant pour le touriste non plus.

1420

On a travaillé, ma conjointe et moi, on voulait se construire une maison, j'ai un merveilleux terrain, un champ avec la vue sur le rocher, sur l'île, un terrain de rêve.

Et puis on est monté jusqu'à vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) de frais d'architectes, de plans, de ci, de ça, puis à un moment donné, j'ai regardé ça, puis je me suis dit, c'est pas la maison que je veux, puis je suis en train de construire.

1425 Je me suis rendu compte que ce n'était plus, avec tout ce qu'il y avait eu de compromis à faire, on avait toutes les approbations du ministère des Affaires culturelles, on s'était rendu jusque-là, mais là, j'ai regardé ça, puis j'ai dit non, ça, c'est plus la maison que je veux, c'est plus la maison de mes rêves. Puis une maison, c'est important. Une maison, c'est comme le plus gros investissement que quelqu'un fait dans sa vie.

1430 Ça fait qu'on a tout arrêté ça là. Parce qu'on a perdu, moi personnellement, j'ai perdu le goût de construire la maison, puis j'ai perdu peut-être en même temps un peu le goût de vivre à Percé, après avoir traversé cette expérience-là de constater, de dire, est-ce que je vais vraiment – d'abord un investissement à Percé, que ce soit dans une rénovation d'un bâtiment actuel ou d'une construction neuve, c'est pas le même investissement qu'on ferait à Québec. Encore un petit parallèle avec Québec.

1435 Si je construis une maison de quatre cent mille (400 000 \$) à Québec, le lendemain je peux la vendre quatre cent mille (400 000 \$). Si je construis une maison de quatre cent mille (400 000 \$) à Percé, le lendemain, je ne la vends plus quatre cent mille (400 000 \$), je la vends peut-être trois cent mille (300 000 \$) ou deux cent cinquante mille (250 000 \$).

1440 La Caisse populaire ne donnera même pas une hypothèque pour plus que cent mille (100 000 \$) sur une maison de quatre cent mille (400 000 \$) à Percé. La Caisse populaire à Québec va donner une hypothèque, sur quatre cent mille (400 000 \$) une maison à Québec, de quatre cent mille (400 000 \$). Donc même les institutions ne reconnaissent pas que la valeur d'un investissement à Percé, c'est le même que dans une autre ville.

1445 Puis ça, c'est la même chose que si on rénove ou si on construit, là. C'est toujours le même problème. On a comme population à assumer ce coût-là supplémentaire. Notre administration municipale, elle, a ses coûts supplémentaires aussi à gérer, puis nous, on va les repayer en plus en taxes, rendus au bout de la ligne.

1450 Donc je pense qu'à quelque part, Percé n'a pas les moyens des ambitions du ministère des Affaires culturelles. Et je pense que Percé n'a pas les moyens des ambitions du gouvernement du Québec.

1455 Puis les coupures sont année après année. La participation et l'implication du gouvernement baissent continuellement. Moi, quand je vois baisse de participation financière d'un gouvernement, je vois baisse d'un intérêt du gouvernement.

1460 Dans les grandes idées, ils sont encore à nous dire que c'est ça l'utopie, c'est beau, mais s'ils arrêtent de payer, c'est parce qu'à quelque part, ils ne trouvent plus ça intéressant eux autres non

plus. Puis ils nous demandent de continuer puis de prendre leur place. Donc il faut avoir les moyens de ses ambitions quelque part, puis de dire!

Alors c'est un peu ça que j'avais à communiquer.

1465

Il faut pas oublier que d'abord, Percé, c'est un milieu de vie pour des gens, de moins en moins de gens, je parle du village, parce qu'ailleurs dans Percé, dans le restant de la ville, il y a des endroits où ça va quand même bien, mais quand on regarde le village, c'est une autre chose.

1470

Ça fait que moi, je suis pas multimillionnaire, comme madame l'a dit, c'est un exemple qu'on parle, qu'on utilise souvent actuellement, parce que c'est récent, ça vient d'arriver, mais quand on regarde dans le temps, c'est pas la seule situation, là.

1475

Même si les autres n'étaient pas multimillionnaires, étaient riches, assez riches pour se dire qu'ils investissaient dans une maison patrimoniale à Percé, sans avoir besoin d'y vivre, sans avoir besoin de passer de temps, mais c'est en dehors de nos moyens de pouvoir faire la même chose que ces personnes-là. Si on avait les moyens, est-ce qu'on aurait les intentions aussi de le faire!

1480

Il manque de la peinture partout sur notre patrimoine à Percé. C'est pas compliqué, c'est comme ça qu'il faut le regarder. Regardez, il y a plus de bâtiments qui ont besoin de peinture qu'il y en a qui en ont assez.

1485

Puis moi, j'opère un commerce où il y a vingt-deux (22) bâtiments dont la moitié, la construction date de 1930, ça fait que je peux vous dire qu'est-ce que c'est de peindre des bâtiments, parce que j'en peindre beaucoup! On peut considérer qu'ils font partie du patrimoine, mais c'est dans les rares bâtiments qui font partie du patrimoine sur lesquels il ne manque pas de peinture à Percé, puis c'est parce qu'ils appartiennent à un commerce.

1490

Si c'était un citoyen, ce serait impossible. Il manquerait de la peinture aussi dessus.

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1495

Vous permettez, juste une petite chose bien simple, très précise!

1500

Je fais référence à la maison que vous avez eu l'intention de construire, et puis, bon, vous avez avancé jusqu'au point où vous vous êtes rendu compte que, si j'ai bien compris, c'est le sens de ma question, jusqu'au point où vous vous êtes rendu compte que les contraintes étaient tellement importantes que ça ne vous permettait plus de réaliser la maison que vous souhaitiez, c'est ça?



**PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNÉ :**

Bien, c'était plus la maison que je voulais.

1505 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Juste pour m'aider à comprendre, pouvez-vous me donner un exemple d'une contrainte par exemple qui n'était pas acceptable à vos yeux?

1510 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNÉ :**

Bon, je vais vous dire, moi, dans les architectes que j'admire beaucoup, c'est Frank Lloyd Wright, puis je peux vous dire que s'il y a un architecte qui a dû résister aux mêmes choses auxquelles on résiste ici à Percé dans l'histoire, c'est bien lui.

1515

Pourtant aujourd'hui, c'est lui qui fait partie du patrimoine! Dans la plupart des places où il a fait des constructions, c'est considéré des constructions qui font partie du patrimoine.

1520

Alors moi, c'est les toits plats, c'est pas compliqué. Un toit plat. Une résidence avec un toit plat. Puis il y en a qui s'intègrent très bien dans le paysage. Il faut pas me dire qu'on peut pas intégrer dans un paysage de montagne une résidence avec un toit plat, c'est impossible, là. Ça existe, ça s'est fait ailleurs.

1525

Il y a d'autres personnes ici qui sont dans la salle, je pense, des gens qui ont construit, qui n'ont même pas construit – il y a ça aussi qu'il faut prendre conscience, actuellement la tendance dans les dernières années, c'était que, même plus on s'éloignait du centre de Percé, du village, il y avait comme une recherche de l'harmonie, on pouvait pas sortir du village de Percé puis tomber dans un monde complètement différent.

1530

Donc on était rendu avec des notions de routes où on exige à l'extérieur du village de Percé des choses à des gens dans les constructions, parce qu'on se dit, bien là, il faut pas trop qu'il y ait de différences, il faut pas que tu arrives au kilomètre 1 puis tu t'aperçois que tu rentres dans un monde complètement séparé.

1535

Donc les exigences du ministère, par rapport au patrimoine, étaient maintenant de plus en plus exigées pour les maisons qui sont en dehors du village, justement pour permettre une certaine transition, une certaine harmonie visuelle et autre.

1540

Alors il y a des gens qui ont construit une maison, qui ont commencé à l'habiter cette année, qui avaient fait faire des plans, j'ai vu des plans originaux, j'ai vu des plans modifiés, puis je pense

qu'eux autres aussi avaient un peu mon idée par rapport au toit plat, là, ils ont été obligés de faire des très grosses concessions.

1545 Je leur ai pas parlé depuis, quand je les ai vus la dernière fois, ils avaient pas encore construit, maintenant c'est construit, mais leur plan était beau, leur premier plan qui a été fait était très beau. Puis cette maison-là, je l'aurais prise, puis je l'aurais faite à Percé, moi. Je l'aurais mise aussi sur mon terrain. Ça aurait été intéressant.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1550 Donc il y a une certaine, je dirais une certaine réticence à l'insertion d'un bâtiment contemporain dans le site patrimonial, c'est ce que vous dites?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNÉ :**

1555 C'est parce que, vous voyez, à partir du moment où tu dis que tu veux avoir une maison à un (1) étage, tu veux pas une maison à deux (2) étages, si tu mets pas un toit plat, tu te ramasses avec quoi, avec un bungalow!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1560 Des années quarante.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNÉ :**

1565 C'est pas beau un bungalow, hein!

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1570 Question de goût. Mais effectivement, je comprends.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNÉ :**

1575 C'est pas plus acceptable.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc c'est l'insertion d'un bâtiment contemporain dans le milieu, dans le site patrimonial.

1580 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNÉ :**

Exactement. Même si on parle toit plat, on va parler quand même d'une certaine harmonie, on n'est pas obligé de tomber dans l'ultra moderne, là.

1585 Mais juste la notion de toiture, l'exigence qu'on a à Percé des angles de toit fait en sorte que si quelqu'un veut pas se construire – parce que veux veux pas, entre le moment où j'ai commencé à travailler sur mes plans puis le moment où je suis aujourd'hui, il y a plus que dix (10) ans qui se sont passés.

1590 Aujourd'hui, ça m'intéresse de moins en moins d'avoir une maison à deux (2) puis trois (3) étages. Ça fait que la maison à un (1) étage, là, je la regarde, puis je dis peut-être que je serais mieux là-dedans!

Mais je ferai pas une maison à un (1) étage avec un toit en pignon, ça, je le ferai jamais.

1595 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Pour moi, c'est clair. Merci beaucoup.

1600 \_\_\_\_\_  
**JOHN MICHAUD**

1605 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaiteraient intervenir? C'est le temps, là.

Oui monsieur!

1610 **PAR M. JOHN MICHAUD :**

Mon nom est John Michaud.

1615 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**PAR M. JOHN MICHAUD :**

1620 Bonsoir. Je connais l'arrondissement puis le site depuis les années quatre-vingt et j'y ai vécu d'assez près comme ancien fonctionnaire du ministère de la Culture et des Communications.

Je peux vous dire que l'intervention de monsieur le maire est très pertinente ce soir. Je pense que Percé est rendue à un point de prise de position par rapport à la gestion.

1625 Je peux vous dire qu'au niveau des orientations, il y a deux (2) jours j'ai lu très globalement le document, et il y a une certaine similitude avec ce qui existait dans les années 90-2000. Les appellations ont changé un peu. On a fait un regard plus global de la description du site. Je pense aux points d'intérêt, le paysage, etc.

1630 On a rajouté un peu, je pense qu'on touche Cannes de Roches aussi qui a changé depuis les années quatre-vingt. Cannes de Roches, à l'époque, était un château fort très isolé et maintenant, on apprécie passer par Cannes de Roches, autant par le paysage, le chemin qui circule, la 132, c'est fascinant, c'est beau.

1635 Il y a une chose que je voudrais dire aussi, c'est que la Ville de Percé est vraiment gestionnaire du lieu comme ville, mais je pense que l'arrondissement ou le site de Percé appartient à l'ensemble du Québec.

1640 Puis ce qu'on peut laisser croire, lorsque monsieur le maire parle de moyens, parle de pouvoirs d'intervention rapide auprès des propriétaires, d'une aide financière importante, je pense qu'on est rendu où le gouvernement, je parle même pas du ministère, le gouvernement devrait regarder les modes d'intervention financiers quand on parle de conservation de nos lieux majeurs.

1645 Place Royale, il y a quarante (40) ans, oui il y avait beaucoup d'interventions à faire. On a développé une expertise, puis beaucoup d'organismes se sont développés autour de la place Royale. Il y a eu un apprentissage, oui, en 70.

1650 Mais maintenant, avec la richesse qui existe, je pense pas que le ministère doive faire un budget de transfert de dix millions (10 M\$) à Québec pour gérer place Royale.

On doit revoir le mode d'intervention absolument, puis je pense que le Conseil devrait se préoccuper sur cette question-là.

1655 Montréal, il y a une richesse incroyable autour de Montréal, c'est presque la moitié du Québec. On n'a pas besoin vraiment de faire des transferts de cinq-dix (5 M\$-10 M\$) ou quinze millions (15 M\$) à la ville pour dire oui, protégez nos sites patrimoniaux!

Ici, on parle de deux (2) étages de bâtiment, puis tous les fonctionnaires paniquent parce qu'il y a deux (2) étages ou trois (3) étages.

1660

Est-ce qu'on s'est questionné lorsqu'on a monté les tours à Montréal ou le Château Frontenac par rapport à place Royale, imaginez, il y en a des étages au Château Frontenac! Mais ici, on parle de deux (2) étages, trois (3) étages, on panique. Probablement parce que c'est un micro lieu, puis les rues de tout le monde. C'est le lieu de tout le monde!

1665

Moi, je pense que dans le mode de gestion, il devrait y avoir en amont des orientations et en toute fin, à chaque année, ou aux deux (2) ans, un bilan de reddition de comptes.

Donner la responsabilité à la Ville, et si la Ville se questionne encore sur l'idée d'abandonner ou nom le statut ou quoi que ce soit, je verrais même la transformation d'un mode de gestion qui serait paritaire ou partagé, mais ici à Percé où il y aurait une représentation autant de la MRC, de la Ville, de certains spécialistes, et qu'on donne le budget nécessaire pour pouvoir faire les opérations de conservation et de mise en valeur, de l'animation aussi.

1670

Avez-vous déjà pensé qu'un arrondissement pourrait facilement se comparer à un musée, un musée accrédité. Dans un musée accrédité, il y a de la conservation, il y a de l'animation, il y a des expositions, il y a une démocratisation de nos biens, puis de nos valeurs.

1675

On pourrait faire la même chose ici. On pourrait faire la même chose au niveau des arrondissements ou des sites, parce que arrondissement, c'est vieux. Donner à la Ville les moyens d'animer, de sensibiliser les citoyens, de donner des sous vraiment d'une manière modulée.

1680

Le citoyen qui reste trois cent soixante-cinq (365) jours ici et que le marchand, parce que c'est une ville de marchands, il faut pas l'oublier ça non plus, les marchands marchandent pendant huit (8) semaines et ensuite, on ferme les portes, mais ceux qui restent ici, il y a encore de la vie, il y a encore des travaux à faire, il y a des cabanons à construire, il y a un agrandissement sur une maison à faire. Donc ça, la Ville s'en occupe douze (12) mois par année, puis il y a une vie qui continue.

1685

Donc proposition! Réfléchir sur le mode de gestion, penser à un budget d'au moins un demi-million (1/2 M\$) pour pouvoir gérer l'ensemble des collections, appelons les choses comme elles sont, comme un musée, les collections, aider les propriétaires pour chacun leur artéfact, faisons une image, et qu'ils gèrent eux-mêmes leur bien.

1690

Donnons à la Ville des moyens de donner une vision d'ensemble puis une vision d'avenir pour Percé.

1695

1700 Puis situons le site dans une perspective économique puis une perspective humaine aussi, dans le sens du lieu, le lieu où l'on vit.

Donc c'est à peu près ce que je voulais vous dire. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1705 Merci beaucoup monsieur Michaud.

---

**LOUIS BEAULIEU**

1710 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonsoir.

1715 **PAR M. LOUIS BEAULIEU :**

Bonsoir. Louis Beaulieu, résident de Percé par adoption.

1720 Je voudrais juste vous entretenir sur une chose qui me semble fondamentale et que je ne retrouve pas dans un plan de conservation.

1725 Nous avons vécu une crise l'année dernière où deux (2) bâtiments d'un patrimoine d'une extrême valeur ont été vendus pour des fins de taxes, et nous ne savions pas où ils allaient tomber. On a été très chanceux que ce soit quelqu'un qui effectivement avait beaucoup d'argent, qui a pu en faire l'acquisition et maintenant, le rénover et le restaurer dans l'état d'ailleurs où il aurait dû toujours être.

1730 Il y a un autre bâtiment actuellement qui est complètement ignoré qui s'appelle le Centre d'art de Percé, qui a été un emblème de Percé. Les gens se déplaçaient de Montréal et de partout pour venir, des artistes sont passés dans ce centre d'art. Et je ne retrouve rien dans un plan de conservation qui pourrait aider à restaurer et à remettre en valeur cet emblème de Percé.

C'était mon intervention.

1735 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**MOT DE LA FIN**

1740 **PAR LE PRÉSIDENT :**

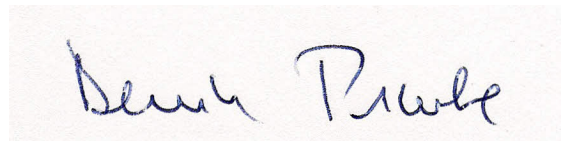
Est-ce qu'il y a des interventions? Des commentaires, des suggestions sur le plan de conservation? On arrête ça là!

1745 Bon bien, merci beaucoup. Merci beaucoup à tout le monde.

Je vous assure d'une chose. Ce que vous avez dit, c'est important, on l'a compris, on l'a bien noté, et je vous garantis que ça va être transmis à qui de droit dans les meilleurs délais.

1750 Merci beaucoup.

1755 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



DENISE PROULX, s.o.

1760